

### PRÉSENTATION DE LA FORMATION

#### 1) Le CMDL

Portés par une véritable volonté de transmission et de défense du jazz et des musiques improvisées, les musiciens Didier Lockwood, Benoit Sourisse et André Charlier ont créé en 2000 le CMDL. En tant qu'établissement d'enseignement supérieur, le Centre des Musiques Didier Lockwood est destiné à accompagner de jeunes musiciens vers la vie professionnelle et à permettre à des professionnels déjà en activité, de faire évoluer leur carrière.

#### 2) Conditions d'admission

Cette formation s'adresse aux violonistes, altistes, violoncellistes ou contrebassistes professionnels, pré-professionnels, amateurs de bon niveau ou enseignants, désireux de suivre une formation dans le domaine de l'improvisation et du jazz. Pour se présenter à la formation "Les Cordes, le Jazz et les Musiques Improvisées", le candidat doit être âgé de 18 ans minimum.

→ Il est possible de faire une demande de dérogation lors de l'inscription en ligne.

#### 3) Objectifs de la formation

Cette formation est basée sur les techniques d'apprentissage mises en place par Didier Lockwood. Elle apporte au stagiaire une méthode de travail spécifique aux cordes lui permettant de maîtriser la technique instrumentale et d'acquérir une réelle dimension artistique en jazz et musiques improvisées. Elle permet de découvrir l'improvisation ou d'en perfectionner la pratique, de consolider les concepts rythmiques, harmoniques et mélodiques (improvisations, interprétations) et d'assimiler une nouvelle méthode de travail spécifique au jazz. A la fin de la formation, les stagiaires seront en capacité de lire une grille rythmique, de reconnaître des intervalles et des accords, de jouer et d'improviser sur un standard de jazz. Ils obtiendront une attestation CMDL.

#### 4) Organisation de la formation

La durée totale de la formation est d'une année repartie en deux semestres. Les cours hebdomadaires ont lieu le lundi de mi-septembre à début juin.

#### 5) Contenu de la formation

Maquette de la formation et modalités de contrôle des connaissances :

| Modalités de contrôle des connaissances |                 |               |      |                    |
|---|-----------------|---------------|------|--------------------|
| Intitulés                               | Heure / semaine | Heure / année | %    | Type d'épreuve     |
| Instrument-improvisation, déchiffrage   | 1,5             | 36h           | 100% | Contrôle continu   |
| Travail de l'oreille                    | 1               | 24h           | 100% | Epreuves écrites   |
| Atelier rythme                          | 1               | 24h           | 100% | Epreuves pratiques |
| Ensemble répertoire jazz                | 1,5             | 36h           | 100% | Contrôle continu   |
| Master-class, concerts                  |                 | 24h           | 100% | participation      |
|   |                 | 144h          |      |                    |

## PROGRAMME ET ÉQUIPE PÉDAGOGIQUES

### Instrument - improvisation, déchiffrage

- ▶ Technique : Contrôle de l'instrument, déchiffrage...
- ▶ Improvisation : études des différents langages improvisés. Le stagiaire mettra sa culture et son apprentissage au service de l'improvisation
- ▶ Atelier spécifique cordes jazz

Avec [BASTIEN RIBOT, ALBA OBERT](#)

- ▶ Perception rythmique suivant les styles et les époques
- ▶ Travail de la polyrythmie, des mesures asymétriques...

Avec [ANDRÉ CHARLIER, ANTHONY JAMBON](#)

### Ensemble répertoire jazz

- ▶ Etude du répertoire des standards de jazz

Avec [FREDERIC LOISEAU, MANU DOMERGUE, JEAN MICHEL CHARBONNEL OU STEPHANE GUILLAUME](#)

### Master-class, concerts

Le CMDL organise plusieurs masterclass et conférences par année. Ces invités partagent ainsi avec les étudiants leurs connaissances et leurs expériences musicales.

Des concerts ou jam session permettant de se produire en conditions professionnelles et de développer leur aisance, leur écoute et leur présence sur scène dans un contexte propre au jazz et aux musiques improvisées.

### Travail de l'oreille

- ▶ Oreille analytique (reconnaissance des intervalles)
- ▶ Oreille intuitive (reconnaissance des «couleurs» harmoniques, des «modes»...)
- ▶ Oreille appliquée à l'instrument (questions - réponses, mimétismes...)

Avec [BENOIT SOURISSE, FRÉDÉRIC LOISEAU](#)

### Atelier Rythme

- ▶ Travail de l'horloge interne («danse intérieure») sans instrument mais avec les mains, les pieds, la bouche.

## ADMISSION ET INSCRIPTION

### 6) Modalités de sélection

Le candidat remplit le dossier d'inscription en ligne et fournit tous les documents demandés avant la date limite d'inscription, fixée au 31 mai 2026.

Après la clôture des inscriptions, les candidatures sont étudiées par la directrice d'établissement et les directeurs pédagogiques. Les résultats sont ensuite communiqués par mail.

L'effectif de la formation est limité à 4 stagiaires.

- ➔ Documents à réunir avant l'inscription en ligne :

- une photo d'identité (au format agréé 35x45mm)
- une Lettre de motivation
- un Curriculum Vitae, détaillant notamment vos études générales et votre parcours musical antérieur (discipline, établissement, année, niveau(x) atteint(s), récompense(s) obtenue(s))
- Les liens de visionnage de vos captations vidéo (en trio minimum) : votre interprétation de deux morceaux au choix

Merci de respecter la procédure d'inscription. Pensez à bien rassembler tous les pièces demandées AVANT de commencer à remplir le formulaire. Merci de privilégier les fichiers PDF et également jpeg (pour la photo d'identité).

### 7) Calendrier de recrutement

Ouverture des inscriptions : 10 décembre 2025

Fin des inscriptions : 31 mai 2026

Résultats : 22 juin 2026

### 8) Frais de formation et aides financières

#### Frais de formation

Le coût de la formation s'élève à 3500 euros. Cependant si vous financez vous-même votre formation, le CMDL vous soutient en baissant le coût à 2400 euros.

#### Aides financières

Différents dispositifs de financement de la formation professionnelle peuvent être sollicités pour la formation continue, selon la situation personnelle du stagiaire (artiste-interprète, artiste-auteur, demandeur d'emploi ou autre) :

- Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).
- Cette formation est éligible à l'AFDAS ou l'OPCO duquel son employeur dépend. Le stagiaire doit avoir 48 cachets sur les 2 dernières années et ne pas être en carence relative à la prise en charge d'une formation antérieur
- Il peut également se tourner vers sa Région ou son conseiller France travail.
- Les bourses ADAMI sont également possible sur dossier si vous répondez à une des conditions suivantes
  - Critère de cachets : 15 cachets minimum sur 3 ans consécutifs maximum dans les 5 dernières années
  - Critère phonographique : avoir été artiste-principal sur un EP ou album ayant fait l'objet d'une distribution commerciale physique et/ou numérique à sa sortie dans les 5 dernières années. Les agrégateurs (TuneCore, Ditto, Spinnup, iMusician...) ne permettent pas de satisfaire cette condition,
  - Critère accompagnement/repérage : avoir été lauréat d'un dispositif national d'accompagnement à l'émergence (ou ayant gagné un prix/concours national/international) dans les 5 dernières années.